Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_76-DE

*République Française*
*Département de Loir-et-Cher*
*Liberté – Égalité - Fraternité*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mur-de-Sologne**

**Séance ordinaire du 22 octobre 2026**

**Délibération n° 76**

**Objet : COMMANDE PUBLIQUE // Travaux d'aménagement de la rue Nationale et réduction de la vitesse - Choix de l'entreprise retenue et signature du devis**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 22 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Mur-de-Sologne, légalement convoqué par le Maire le 15 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la salle des mariages désignée comme lieu de ses séances ;

Sous la présidence de : Yves VILLANUEVA, Maire.

La séance débute à 19h

**Étaient présents** :
M. Yves VILLANUEVA, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Marc MAQUET, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Michel LEFRANCOIS, Mme Sylvie CESSAC, M. Richard BERTRAND, M. Christophe COURANT, Mme Karine JACQUET, Mme Aurélie MOREIRA, Mme Edwige DO NASCIMENTO, M. Nicolas ICHE, M. Thomas DARDEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :**
Mme Stéphanie LEPINE a donné pouvoir à Mme Edwige DO NASCIMENTO

**Étaient absents / excusés :**
Mme Catherine PAREY, M. Teddy LELONG, M. Pascal PICARD et Mme Sylvie BRIEZ

**Secrétaire de séance :**
M. Jean-Marc MAQUET

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de la rue Nationale afin d'améliorer la sécurité des usagers, de favoriser la réduction de la vitesse des véhicules et d'améliorer les conditions de circulation au sein du bourg ;

**Considérant** que le projet comprend notamment la réfection des caniveaux et des bordures, la reprise de certains revêtements, le renforcement de la structure de chaussée au droit des élargissements de trottoirs, ainsi que différents aménagements destinés à sécuriser les déplacements des piétons ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20261023-DEL_2026_76-DE

**Considérant** que la commission travaux s'est réunie le vendredi 16 octobre 2026 afin d'examiner le projet et de se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée de réaliser ces travaux ;

**Considérant** la proposition financière présentée par la société COLAS France – Agence de Blois pour un montant de 56 200,00 € HT, soit 67 440,00 € TTC, après application d'une remise commerciale de 1 402,57 € HT ;

**Considérant** que cette proposition porte sur les travaux dans le bourg ainsi que sur le remplacement de bordures à l'entrée du bourg depuis Blois ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

**Article 1 :**
DÉCIDE de retenir la société COLAS France – Agence de Blois pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Nationale et de réduction de la vitesse, conformément au devis susvisé ;

**Article 2 :**
APPROUVE le devis référencé D202610-1328587 pour un montant total de 56 200,00 € HT
soit 67 440,00 € TTC ;

**Article 3 :**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux, sous réserve du respect des règles de la commande publique et des crédits budgétaires disponibles ;

**Article 4 :**
PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, sur les crédits prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 23 octobre 2026
Le Maire,
Yves VILLANUEVA

MAIRIE de MUR DE SOLOGNE (Loir-et-Cher)